

CLASSEMENT DE LA DEMANDE

Les vœux de mutation (prioritaires sauf handicap, convenance personnelle) sont répartis en deux groupes :

- ceux formulés par les agents de la direction (1^{er} groupe);
- ceux formulés par les agents arrivant d'une autre direction (2^{ème} groupe).

1^{er} groupe :

Les vœux de mutation des agents internes à la direction (y compris pour les promus de C en B : CIS et LA) sont classés avant les vœux formulés par les nouveaux arrivants .

Dans le groupe des vœux formulés par les agents de la direction, les priorités pour réorganisation ou suppression d'emplois priment les priorités pour rapprochement familial.

Les vœux non prioritaires formulés par les agents de la direction seront classés après les vœux prioritaires.

2^{ème} groupe :

Dans le groupe des vœux formulés par les nouveaux arrivants, les vœux prioritaires pour rapprochement familial sont classés avant les vœux non prioritaires.

En cliquant sur l'onglet « Saisir les priorités », vous accédez à une page vous permettant de demander à bénéficier de priorités.

Vous pouvez demander à bénéficier de trois types de priorités :

- ➔ **la priorité pour handicap (pour vous-même ou si vous êtes parent d'un enfant en situation de handicap) (priorité n°1) ;**
- ➔ **les priorités pour réorganisation ou suppression d'emploi (priorités n°2 à 7) ;**
- ➔ **la priorité pour rapprochement familial (priorité n°8).**

Vous pouvez demander à bénéficier de plusieurs priorités si votre situation le justifie.

The screenshot shows a web interface for an agent's workspace. At the top, there are navigation links: 'Espace agent', 'Consulter ma demande', and 'Priorités'. Below this, there are three tabs: 'Données personnelles', 'Saisir les priorités' (which is highlighted with a red box), and 'Pièces jointes'. To the right of these tabs is a button labeled 'Saisir les vœux'. The main content area contains three questions, each with radio buttons for 'Oui' and 'Non':

- Étes-vous bénéficiaire d'une priorité pour handicap? : Oui Non
- Étes-vous bénéficiaire d'une priorité pour réorganisation ou suppression d'emploi? : Oui Non
- Étes-vous bénéficiaire d'une priorité pour rapprochement familial? : Oui Non

At the bottom right of the form, there is a button labeled 'Enregistrer mes priorités'.

CLASSEMENT



DES DEMANDES CONCURRENTES

Au niveau local, s'il y a concurrence entre plusieurs demandes **pour un même service**, le classement se fait selon la hiérarchisation suivante :

1- AGENT DE LA DIRECTION ET AGENT ENTRANT AYANT UNE PRIORITÉ POUR HANDICAP	
AGENT DÉJÀ DANS LA DIRECTION	2- PRIORITÉ POUR SUIVRE SA MISSION ET SON EMPLOI SUR LE POSTE ACCUEILLANT LES MISSIONS TRANSFÉRÉES
	3- PRIORITÉ POUR RESTER SUR LE SERVICE D'ORIGINE EN CAS DE SUPPRESSION D'EMPLOI, SI UNE VACANCE S'OUVRE LORS DE L'ÉLABORATION DU MOUVEMENT LOCAL
	4- PRIORITÉ POUR RÉGULARISER SA SITUATION D'ALD SUR LE POSTE OCCUPÉ EN CAS DE VACANCE D'EMPLOI
	5- PRIORITÉ POUR TOUT EMPLOI VACANT DANS LA COMMUNE SUR UN SERVICE DE MÊME NATURE QUE SON SERVICE D'ORIGINE SUITE À RÉORGANISATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI
	6- PRIORITÉ POUR TOUT EMPLOI VACANT DANS LA COMMUNE SUITE À RÉORGANISATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI
	7- PRIORITÉ SUR TOUT EMPLOI VACANT DU DÉPARTEMENT SUR UN SERVICE DE MÊME NATURE QUE SON SERVICE D'ORIGINE SUITE À RÉORGANISATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI
	8- PRIORITÉ SUR TOUT EMPLOI VACANT DU DÉPARTEMENT SUITE À RÉORGANISATION OU SUPPRESSION D'EMPLOI
	9- AGENT DU DÉPARTEMENT AYANT UNE PRIORITÉ POUR RAPPROCHEMENT FAMILIAL
	10- AGENT DU DÉPARTEMENT NE BÉNÉFICIAIT PAS D'UNE PRIORITÉ
	AGENT ENTRANT
12- AGENT ENTRANT NE BÉNÉFICIAIT PAS D'UNE PRIORITÉ	

S'il existe plusieurs demandes de même niveau pour un même service, elles seront classées à l'ancienneté administrative

Toutefois, il existe des exceptions : Sont considérés comme « agents déjà dans la Direction » (groupe 1) les agents promus de C en B par LA et CIS, obtenant dans le cadre du mouvement national de catégorie B leur direction de précédente affectation en catégorie C, les inspecteurs comptables et les inspecteurs affectés dans un pôle national de soutien au réseau (PNSR) qui, après avoir participé au mouvement national, obtiennent une nouvelle affectation située dans leur direction d'affectation, les agents A, B et C des DISI et B et C des DNS mutés dans le cadre du mouvement national sur la direction territoriale de leur département suite à réorganisation ou suppression d'emploi.

Le mouvement local affectera les agents sur un des services d'affectation locale. L'ensemble des services de direction constituent un même service d'affectation locale.